



Observatoire
Régional
de l'Intégration
et de la Ville
ORIV Centre de Ressources
Grand Est

Département des VOSGES

Ville de Saint-Dié

QPV Saint Roch

Agglomération de Saint-Dié Des Vosges- 77 communes, 76 616 habitants-es

➔ 2 QPV sur 1 commune, 5 635 habitants-es, soit 7% de la population de l'intercommunalité

Ville de Saint-Dié - 20 315 habitants-es

➔ 2 QPV, 5 635 habitants-es, soit 28% de la population

➔ dont 2 949 habitants-es sur le QPV soit 14% de la population de la commune

Sources populations municipales : Communes/EPCI : INSEE-RP 2014 / Données QPV : INSEE-RP 2013

Conseil citoyen du QPV Saint Roch

Date de la première réunion	Mars 2016
Mode d'information et de recrutement des membres	Distribution de flyers dans les centres sociaux - Information par les médiateurs sociaux - réseaux sociaux
Modalités de tirage au sort	Appel à candidatures, puis tirage au sort.
Composition du Conseil Citoyen	Habitants-es - associations - membres de droit 16 membres (7 femmes - 9 hommes)
Autres instances de concertation ou de participation des habitants-es existantes	
Durée du mandat des membres	Renouvellement au 20 décembre 2019 pour une durée de 2 ans (date de fin du contrat de ville actuel).
Lien avec le contrat de ville	Participation des membres du conseil citoyen : <ul style="list-style-type: none">- aux instances de pilotage politique du contrat de ville- aux instances de suivi technique du contrat de ville- à l'évaluation du contrat de ville- au Service Public de l'Emploi de Proximité en fonction de l'ODJ
Document(s) relatif(s) au fonctionnement	Bilans d'actions - Comptes rendus de réunion
Thème(s) de travail / action(s) / méthode(s) de travail développée(s)	Réunion mensuelle

Structure porteuse : Centre Social Germaine TILLION - 2 rue René FONCK - 88100 SAINT-DIÉ DES VOSGES

Animateur-trice : Médiateur social du service politique de la ville - **Carole DEMENGEL** - 06.46.26.20.02

Membre référent du Conseil Citoyen : Médiateur Social du service politique de la ville.

Site internet – Blog : /